

TRIBUNE LIBRE

N'oublions pas que le téléchargement légal est une véritable alternative au piratage et qu'il a fait ses preuves

■ **À l'heure où le téléchargement pirate est au cœur de l'actualité et des débats politiques, qu'en est-il du téléchargement légal et payant ? Ce nouveau canal de vente existe et prend de l'ampleur. Pourquoi, alors, le téléchargement reste-t-il, pour beaucoup de personnes, synonyme de piratage ?**

Il est temps de donner la parole à un acteur majeur du téléchargement, Gilles Ridel, P.-D.G. et fondateur de Telechargement, leader francophone de la vente en ligne de logiciels, et de Softela, premier portail francophone de distribution numérique de logiciels.

1/ Quelle est votre position face au débat politique sur le téléchargement « légalisé », qui divise l'opinion française en deux camps : pour ou contre ?

Gilles Ridel, P.-D.G. et fondateur de Telechargement et de Softela : Laisser faire le téléchargement gratuit n'est pas acceptable. Mais on ne discute pas des vrais problèmes en restant dans une logique conservatrice. Dans le monde de la musique, nombreux sont ceux qui souhaitent faire appel à la loi pour défendre des intérêts partisans. Avant le téléchargement, la distribution de la musique passait forcément par des supports physiques (disques, puis CD et DVD). Elle était donc presque totalement aux mains des majors. Dans ce schéma conventionnel, plus de 80 % du prix de vente va à la promotion et à la distribution et seulement environ 15 % est destiné à la création en elle-même (enregistrement, musiciens, auteur, compositeur). Au contraire, le téléchargement payant inaugure un nouveau modèle économique. Vos clients sont en ligne et de nouvelles attitudes d'achat émergent déjà. Une société comme Telechargement va donc privilégier l'interactivité. Le téléchargement payant entraîne en effet de nouvelles façons de consommer et de vendre en direct. C'est là que se situe le vrai débat.

2/ Quelle place et quel rôle a une société comme Telechargement face au téléchargement pirate ?

Gilles Ridel : Notre plate-forme « telechargement.fr » offre une véritable alternative au risque. Elle se met totalement au service des internautes qui souhaitent acquérir des logiciels en toute légalité et en toute sécurité. Les

conditions de vente et d'utilisation de la licence – en général pour un seul poste de travail mais aussi, au besoin, pour plusieurs – dépendent de la politique de vente de l'éditeur et sont clairement définies sur le site. Suivant les modalités de vente, le client peut demander à recevoir une copie de sauvegarde sur CD. Télécharger sur une plate-forme légale offre d'autres avantages. Telechargement recueille les remarques de ses clients et fait évoluer son offre pour mieux les satisfaire. Les modalités du téléchargement légal sont en effet en constante évolution. Nous prévoyons ainsi, bientôt, de créer pour certains produits des « extensions de téléchargement ». L'utilisateur pourra ainsi acquérir une licence du logiciel pour son ordinateur portable en plus de celle attribuée à son poste de travail fixe. Sur le marché des logiciels et des jeux, une plate-forme légale comme telechargement.fr a sa légitimité propre. Nous développons la culture de ce secteur, c'est un vrai métier.

3/ On ne parle pratiquement que du téléchargement musical. Or l'enquête de GfK pour SVM, publiée le 18 janvier, montre que, sur un foyer sur quatre qui fait du téléchargement, 23 % des Français téléchargent des logiciels contre 26 % de la musique, 12 % des films et 8 % des jeux vidéo. Quel est votre commentaire sur ces résultats ?

Gilles Ridel : Les médias parlent surtout du téléchargement de la musique parce que ce secteur est le plus vulnérable face à cette nouvelle façon de consommer, qui réclame la mise en place d'un nouveau modèle économique. La musique dépend d'un système qui ne veut pas bouger. Au contraire, les logiciels sont distribués par des éditeurs qui sont des entreprises ayant déjà mis en place un réseau de vente classique (revendeurs, VAR, SSII). L'Internet est principalement pour eux un canal de vente supplémentaire. Certains nouveaux entrants s'appuient déjà, quant à eux, exclusivement sur ce nouveau canal, à l'exemple d'éditeurs de jeux (voir question 4) distribués seulement par téléchargement. Internet a été une révolution en l'an 2000. Mais ses effets se sont fait sentir progressivement, secteur par secteur, avec maintenant les nouveaux modèles d'e-commerce qui se mettent en place *via* le téléchargement légal et payant.

4/ Face au téléchargement, une grande confusion règne dans l'esprit des internautes. La vraie question n'est-elle pas de se projeter dans l'avenir et d'imaginer le modèle de distribution de demain ? Les CD et DVD musicaux, les logiciels, les jeux et les autres données numériques ne seront-ils pas tous, un jour, distribués par Internet, en outre, assurera une promotion sans frontières ?

Gilles Ridel : La distribution des jeux *via* le téléchargement payant, sur une plate-forme comme telechargement.fr, est en pleine évolution. Au cours du premier trimestre 2006, pour la première fois, Telechargement va distribuer deux jeux : Astronoid d'Aleph0 et Birth of America d'Ageod, qui ne sont disponibles que sur l'Internet. Uniquement jouable sur Internet en multijoueurs, Astronoid met en scène des courses de vaisseaux spatiaux avec armes. Birth of America relate l'époque des guerres anglo-américaines, jusqu'à l'indépendance de 1776 ; c'est un jeu de stratégie « au tour par tour » où les actions de chacun sont faites à tour de rôle. Ces deux jeux n'existent pas en version boîte. Ils sont totalement pensés pour l'Internet et adaptés au mode de distribution en ligne. Ce sont des exemples parfaits du « try before you buy », un nouveau modèle économique applicable sur l'Europe entière et l'Amérique du Nord. Ces jeux sont gratuits pendant environ une quinzaine de jours. Mais pour évoluer dans le jeu et passer d'un niveau de difficulté à un autre, l'internaute devra acquérir la version complète *via* le téléchargement payant.

5/ Les Français ne sont pas réfractaires au téléchargement payant, bien au contraire.

L'Observatoire de la Musique annonce plus de 20 millions de téléchargements légaux en 2005.

Pourriez-vous nous tracer un portrait-robot de l'internaute qui fait du téléchargement payant ?

Quelles sont ses motivations ?

Gilles Ridet : Actuellement l'Internet est un modèle complémentaire de vente (à peu près 1/3 des ventes pour certains produits), mais qui va croître régulièrement. 50 % environ des personnes connectées sont enclins à télécharger. Mais le téléchargement de logiciels réclame d'avoir un minimum de culture et de savoir-faire informatique : à quoi sert un antivirus ? pourquoi se protéger des spams ? comment profiter au mieux des logiciels... ? Les nouveaux internautes, notamment les seniors, sont en perpétuelle demande d'informations utiles. Ces nouveaux entrants dépassent dorénavant fréquemment l'âge de cinquante ans. La population qui télécharge croît de façon régulière et suit la courbe grandissante d'achats d'ordinateurs portables, qui équipent dorénavant la plupart des foyers. L'ordinateur portable, un objet communicant par excellence, est la première fenêtre d'accès à Internet depuis la maison. Et ce n'est que le début, Bill Gates, de Microsoft, annonçait lui-même lors de son dernier Mémo (30/10/2005) : « We build ours stratégies around Internet Services. »

6/ L'achat en ligne des logiciels commence à rentrer dans les mœurs. Quelles sont les attentes les plus fortes des internautes consommateurs en la matière ?

Gilles Ridet : De façon générale, c'est le choix et l'accès immédiat aux produits qui suscitent l'achat. En quelques clics de souris, le logiciel s'installe sur votre ordinateur, plus besoin de se déplacer, les produits sont au bout des doigts à toute heure de la journée.

Ce qui déclenche la motivation d'achat, ce sont bien sûr aussi les nouveautés. Certains produits sont aussi saisonniers et déclenchent des vagues d'achats avec une montée en charge importante. C'est le cas de produits culturels (Petit Larousse version 2006), de produits pratiques (Click Impôt 2006, conçu pour optimiser votre déclaration d'impôt), la sortie de best-seller (« Kaspersky Antivirus V6 », la sortie est prévue courant avril). Nous avons par ailleurs observé que pour certains produits, sur notre plate-forme telechargement.fr, une vente sur deux est consécutive à un test. C'est le modèle de l'échantillon classique, encore plus élaboré sur l'Internet. Sur une plate-forme légale comme Telechargement.fr, l'utilisateur est directement intéressé par une offre commerciale intéressante (le prix) incluant des services : mises à jour signalées immédiatement par courrier électronique et disponibles dès leur création, l'absence garantie de virus et d'espions pénétrant dans votre PC... Il y a plein d'autres bénéfices. L'achat est immédiat (en temps réel !), anonyme, sans intermédiaire ni influence d'un vendeur. Autre avantage auquel les pays anglo-saxons sont notamment sensibles, le téléchargement évite la pollution et les déchets. Il limite le recyclage : plus de boîtes en carton, plus de supports CD et DVD.

À propos de Softela. Softela est le premier portail légal de téléchargement de logiciels sur le marché francophone. Softela propose à l'achat un catalogue de logiciels (antivirus, utilitaires, multimédia, éducatif...) répondant aux attentes du grand public et des entreprises. De grands éditeurs (Kaspersky, BitDefender, Scansoft, Systran, Larousse, Hachette Multimedia...) ont choisi Softela pour référencer leurs logiciels et répondre aux besoins du marché européen *via* ce nouveau mode de distribution (large choix, disponibilité immédiate, test avant l'achat...). Pour en savoir plus : www.softela.fr

Softela est un service de **Telechargement**, opérateur e-software spécialisé dans les solutions e-commerce numériques pour le compte de l'industrie du logiciel. Société française basée à Nanterre, Telechargement, leader de la distribution numérique de logiciels, a été créée en 2002 par Gilles Ridet. Telechargement est un acteur du monde de l'édition de logiciels et s'inscrit comme distributeur et partenaire des éditeurs. Il agit comme distributeur au travers des logithèques en ligne gérées par ses soins sur les principaux portails français (Wanadoo, Free, Voilà...) et comme prestataire/intégrateur ASP auprès d'éditeurs de logiciels, qui bénéficient ainsi de son expertise en matière de problématiques de e-commerce, tels que BitDefender, Kaspersky, Systran... Telechargement offre à cet effet un service global e-commerce : administration des ventes, relation et support client, opérations d'e-marketing, gestion des livraisons immédiates par téléchargement, etc.

Contacts

Relations presse ■ Agence C3M ■ Tél. : 01 47 34 01 15

Emmanuelle Geoffroy, emmanuelle@agence-C3M.com

Michelle Amiard, michelle.amiard@agence-C3M.com

SOFTELA ■ Gilles Ridet, Tél. : + 33 (0) 1 55 17 15 83, gridel@telechargement.fr